



Demande de permis et d'inscription au tableau des membres – plus de 3 ans Étapes à franchir et frais

1. Étude du dossier

Frais : 620 \$ + taxes (31 \$ TPS + 48,83 \$ TVQ) = **699,83 \$**

Cette étape inclut la vérification de la documentation et l'évaluation de l'admissibilité ainsi que l'analyse du dossier par le comité d'admission. À la suite de cette analyse, le comité pourrait exiger une évaluation de vos compétences.

2. Évaluation des compétences

Frais : 885 \$ + taxes (44,25 \$ TPS + 69,69 \$ TVQ) = **998,94 \$**

À la suite de la première étape, le comité d'admission peut requérir une évaluation des compétences par un jury d'évaluation. Les résultats de cette évaluation sont transmis au comité d'admission qui analyse l'ensemble du dossier pour rendre une décision quant à la possibilité de délivrer un permis et d'inscrire le candidat au tableau des membres. De plus, le comité d'admission rend une décision sur la nécessité de limiter ou suspendre les activités professionnelles du candidat jusqu'à ce qu'il ait complété avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois.

3. Stage et cours de perfectionnement

(celui-ci est personnalisé au candidat)

Le cas échéant, le candidat assume tous les frais associés au stage et au cours de perfectionnement qui lui sont imposés.

- Stage de formation clinique supervisée :

Frais payables à l'OEQ :

100 \$ + taxes (5 \$ TPS + 7,88 \$ TVQ) = **112,88 \$ par stage**

Frais payables au milieu qui reçoit le stagiaire :

40 \$ + taxes (2 \$ TPS + 3,15 \$ TVQ) = **45,15 \$ par semaine de stage**

- Cours universitaires : frais universitaires, payables à l'université
- Supervision professionnelle : selon entente avec le superviseur professionnel
- Formation continue : frais exigés par l'organisme dispensateur

Demande de permis et d'inscription au tableau des membres – plus de 3 ans. Étapes à franchir et frais

4. Demande de permis

Si vous faites une demande de permis et que le comité d'admission accepte la délivrance de celui-ci, vous devrez payer les frais suivants :

Frais : 75 \$ + taxes (3,75 \$ TPS + 5,91 \$ TVQ) = **84,66 \$**

5. Inscription au tableau des membres :

Frais : consulter la page « S'inscrire au tableau » sous l'onglet « Exercer la profession ».